



# CONSEIL

## Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024

## Rapport de la 139<sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 11-15 novembre 2024)

### Résumé

Dans le rapport de sa 139<sup>e</sup> session, le Comité du Programme:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques concernant:** le Plan de travail à horizon mobile pour les évaluations (actualisé);
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour examen et approbation,** les recommandations concernant les points suivants: Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029; Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO (rapport final) et réponse de la Direction; Évaluation de l'approche «Une seule santé» (AP 3) et réponse de la Direction; Rapport de suivi de l'évaluation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire de la FAO; Rapport de suivi de l'évaluation du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19; Informations actualisées concernant la politique de la FAO en matière d'évaluation; Informations actualisées sur l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence; Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Mise en œuvre et actualisation; Informations actualisées sur les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition; Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires; La transformation bleue en action: Directives pour une aquaculture durable; Informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C; Données et statistiques agricoles: informations actualisées sur le Groupe de coordination des données et le contrôle, la pertinence, la cohérence et la qualité des statistiques de la FAO; Présentation de l'approche des systèmes alimentaires au sein de la FAO selon les domaines prioritaires du Programme concernés; Informations actualisées sur les activités de la FAO en lien avec le thème biennal 2024-2025: *La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations*; et
- 3) **informe le Conseil** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant les points suivants: Initiative Villes vertes de la FAO; Questions diverses (outil de suivi des recommandations du Comité du Programme et informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires).

### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations du Comité concernant les points suivants:
  - a) Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029;
  - b) Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO (rapport final) et réponse de la Direction;
  - c) Plan de travail à horizon mobile pour les évaluations (actualisé);
  - d) Évaluation de l'approche «Une seule santé» (AP 3) et réponse de la Direction;
  - e) Rapport de suivi de l'évaluation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire de la FAO;
  - f) Rapport de suivi de l'évaluation du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
  - g) Informations actualisées concernant la politique de la FAO en matière d'évaluation;
  - h) Informations actualisées sur l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence;
  - i) Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Mise en œuvre et actualisation;
  - j) Informations actualisées sur les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition;
  - k) Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires;
  - l) La transformation bleue en action: Directives pour une aquaculture durable;
  - m) Informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C;
  - n) Données et statistiques agricoles: informations actualisées sur le Groupe de coordination des données et le contrôle, la pertinence, la cohérence et la qualité des statistiques de la FAO;
  - o) Présentation de l'approche des systèmes alimentaires au sein de la FAO selon les domaines prioritaires du Programme concernés;
  - p) Informations actualisées sur les activités de la FAO en lien avec le thème biennal 2024-2025: *La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations*;
- 2) **prendre note** des réflexions du Comité concernant les points suivants:
  - a) Initiative Villes vertes de la FAO;
  - b) Questions diverses (outil de suivi des recommandations du Comité du Programme et informations actualisées sur le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires).

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Jiani Tian  
Secrétaire du Comité du Programme  
Tél.: +39 06570 53007  
Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

## I. Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 139<sup>e</sup> session.

2. Outre la Présidente, M<sup>me</sup> Yael Rubinstein (Israël), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

M <sup>me</sup> Nosipho Nausca-Jean Jezile (Afrique du Sud) <sup>1</sup>	M <sup>me</sup> Jenny Reid (Nouvelle-Zélande)
M <sup>me</sup> Alicia Silvana Barone (Argentine) <sup>2</sup>	M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas [Royaume des])
M <sup>me</sup> Carla Barroso Carneiro (Brésil) <sup>3</sup>	M <sup>me</sup> Jacqueline Boniface Mbuya (République-Unie de Tanzanie)
M. Maarten de Groot (Canada)	M <sup>me</sup> Krisztina Bende (Suisse) <sup>5</sup>
M. Shindo Mitsuaki (Japon)	
M. Anwar Faiz Othman (Malaisie) <sup>4</sup>	

3. Le Soudan n'était pas représenté.

## II. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

4. Le Comité a demandé qu'il soit ajouté un point sur l'outil de suivi de ses recommandations et qu'il lui soit communiqué des informations actualisées sur les activités du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires dans le cadre de l'examen du point 20, intitulé *Questions diverses*, et a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, tel que modifié.

## III. Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029

5. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement le document intitulé *Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029* et a pris note du fait que celui-ci était présenté conformément au cycle de planification et de programmation qui avait été mis en place;
- b) a salué le rôle technique de premier plan de la FAO et, compte tenu en particulier du nombre de plus en plus élevé de risques et de menaces pesant sur la sécurité alimentaire mondiale, a souligné combien étaient importantes les données et les informations ventilées et représentatives à l'échelle mondiale provenant, entre autres, du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), et a préconisé de continuer à accorder la priorité à celui-ci dans le cadre des activités de l'Organisation;
- c) a encouragé la FAO à viser ce qui se fait de mieux sur le plan de la rigueur et de l'intégrité scientifiques en faisant connaître, entre autres, la composition des comités techniques chargés des rapports phares, ainsi que celle du groupe interne chargé de la coordination concernant les données;

---

<sup>1</sup> M. Barend Jacobus Lombard a été désigné pour remplacer M<sup>me</sup> Nosipho Nausca-Jean Jezile pendant une partie de la session.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Alicia Silvana Barone a été désignée pour remplacer M. Carlos Bernardo Cherniak jusqu'à la fin de son mandat en tant que représentant siégeant au Comité du Programme.

<sup>3</sup> M. Paulo José Chiarelli V. de Azevedo a été désigné pour remplacer M<sup>me</sup> Carla Barroso Carneiro pendant une partie de la session.

<sup>4</sup> M. Anwar Faiz Othman a été désigné pour remplacer M. Abdul Rahman Abdul Wahab jusqu'à la fin de son mandat en tant que représentant siégeant au Comité du Programme.

<sup>5</sup> M<sup>me</sup> Isabelle Fragnière van Hout a été désignée pour remplacer M<sup>me</sup> Krisztina Bende pendant une partie de la session.

- d) a recommandé à la FAO de renforcer davantage son action, notamment en mettant à profit les connaissances locales sur le nexus entre les systèmes agroalimentaires et le développement durable, sur l'environnement, y compris sur le changement climatique et la biodiversité, ainsi que sur les cultures sous-exploitées;
- e) a souligné l'importance de l'équilibre entre les activités normatives et la coopération technique, notamment au titre de la budgétisation de ces deux domaines d'activités, et a recommandé que la FAO poursuive ses efforts visant à consolider les activités normatives, y compris celles qui relèvent du Codex Alimentarius, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de la solution ePhyto;
- f) a souligné l'importance d'une approche plus équilibrée dans le cadre des activités de la FAO relatives à l'approche «Une seule santé», s'agissant des domaines techniques liés aux végétaux, aux animaux, à l'environnement et à la santé humaine qui relèvent de son mandat;
- g) a encouragé à faciliter la mise en œuvre des stratégies de la FAO et à favoriser l'innovation, y compris au moyen d'outils numériques d'analyse de données et de mécanismes de garantie appropriés, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, la productivité agricole et la durabilité;
- h) s'est réjoui que la FAO ait pris en compte les résultats des travaux d'autres instances pertinentes dans le cadre de l'élaboration de ses documents de planification.

#### **IV. Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO (rapport final) et réponse de la Direction**

##### 6. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le rapport final de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO et la réponse de la Direction;
- b) s'est félicité des constatations positives concernant l'intégrité, l'impartialité, la bonne réputation et le développement des partenariats du Bureau de l'évaluation (OED), en particulier du fait que, dans l'ensemble, les évaluations réalisées par OED aient été de bonne facture;
- c) a pris acte du fait que des progrès avaient déjà été accomplis dans plusieurs des domaines mentionnés dans le rapport de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO, s'agissant notamment des retards pris dans les évaluations, dans la droite ligne de ses précédentes recommandations, et a encouragé la poursuite de ces processus, en particulier les processus de réception et de sélection nécessaires aux évaluations;
- d) a pris note des constatations concernant la nécessité, entre autres choses, d'améliorer l'indépendance, la hiérarchisation des priorités, le renforcement des capacités et la communication de la fonction d'évaluation de la FAO;
- e) a demandé à OED d'élaborer, en collaboration avec la Direction de la FAO, une feuille de route pour donner suite aux conclusions de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO et d'autres évaluations de la fonction d'évaluation, en intégrant les diverses dimensions liées à l'indépendance et en tenant compte des différents mécanismes et modalités permettant d'atteindre cet objectif ainsi que des arbitrages à opérer entre les approches (notamment les incidences financières), et a invité OED à lui présenter la feuille de route à sa prochaine session, au printemps 2025;
- f) a suggéré de prendre en compte les recommandations internes et externes en rapport avec la fonction d'évaluation de la FAO issues d'autres processus et examens analogues, notamment du Corps commun d'inspection (CCI) et du Réseau d'évaluation de la

performance des organisations multilatérales (MOPAN), aux fins de l'élaboration de la proposition;

- g) a encouragé OED à se concentrer davantage sur l'apprentissage au sein de l'Organisation, afin de renforcer de manière substantielle la capacité de la FAO à affiner, au fil du temps, ses programmes de travail;
- h) a pris acte de l'importance d'assurer les fonctions de suivi et d'évaluation de manière concomitante, afin de garantir la collecte de données appropriées à l'appui d'évaluations robustes;
- i) a encouragé l'Organisation à donner la priorité au suivi des recommandations de l'évaluation et à la prise en compte de celles-ci dans les processus décisionnels.

## V. Plan de travail à horizon mobile pour les évaluations (actualisé)

7. Le Comité:

- a) a salué les progrès d'OED dans les cinq domaines principaux de la Stratégie d'évaluation 2023-2025 de la FAO, en particulier en ce qui concerne la réduction du nombre d'évaluations en retard et les enseignements tirés de l'analyse des recommandations;
- b) a souligné que le plan de travail était un document évolutif, s'est félicité qu'on y ait introduit une certaine souplesse afin de traiter les nouvelles priorités et, après avoir noté que le plan de travail lui était présenté chaque année lors de ses sessions d'automne, a dit attendre avec intérêt que des versions actualisées lui soient soumises pour examen;
- c) a approuvé le plan de travail actualisé relatif aux évaluations pour 2025-2028 qui figure dans le document portant la cote PC 139/3, a recommandé que le Conseil approuve, à sa 176<sup>e</sup> session, le plan de travail relatif aux évaluations pour 2025-2028, et a demandé que le Comité soit tenu informé de sa mise en œuvre;
- d) a pris acte du fait que le plan de travail pour les évaluations était un document en évolution constante, et a dit espérer que se poursuive la collaboration informelle avec OED en vue de la sélection et de la hiérarchisation des évaluations à venir, afin de contribuer à satisfaire les besoins d'information du Comité.

## VI. Évaluation de l'approche «Une seule santé» (AP 3) et réponse de la Direction

8. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction l'évaluation rapide, utile et approfondie de l'approche «Une seule santé» et le fait que la Direction ait accepté les recommandations qui y sont formulées, y compris les mesures proposées et les engagements pris qui figurent dans la réponse de la Direction, et a déclaré attendre avec intérêt qu'il y soit pleinement donné suite;
- b) a salué les progrès que l'Organisation a accomplis dans le cadre de ses activités relatives à l'approche «Une seule santé»;
- c) a souligné les difficultés que pose la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» aux niveaux national et infranational en raison, en particulier, de l'insuffisance des moyens financiers et des ressources humaines, et a insisté sur la nécessité d'examiner la possibilité d'adopter une approche holistique, inclusive et adaptée au contexte lors de la mise en œuvre des politiques publiques de l'approche «Une seule santé»;

- d) a reconnu que la FAO avait participé activement à l'évolution de l'approche «Une seule santé» au cours des 20 dernières années, évolution qui a abouti à la création d'un domaine prioritaire du Programme (DPP) spécifique dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, s'est félicité du fait que la Direction ait intégré et coordonné les activités dans tous les domaines de l'approche «Une seule santé», y compris la santé des végétaux, des animaux, de l'environnement et des êtres humains, de sorte que tous les domaines concernés soient convenablement représentés, et a encouragé la Direction à continuer de renforcer les liens et les capacités à cet égard;
- e) s'est réjoui du fait que les partenaires aient bien conscience du rôle de premier plan que joue la FAO en ce qui concerne l'approche «Une seule santé», et a encouragé l'Organisation à continuer de collaborer avec les autres partenaires de l'Alliance quadripartite, ainsi qu'avec les diverses parties prenantes traditionnelles et non traditionnelles.

## **VII. Rapport de suivi de l'évaluation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire de la FAO**

### 9. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le *Rapport de suivi de l'évaluation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire de la FAO* ainsi que les progrès accomplis jusque-là, tout en reconnaissant qu'il était trop tôt pour présenter des données sur les incidences;
- b) a reconnu qu'il était important d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les programmes nationaux et régionaux pertinents, notamment en ce qui concerne l'urgence et la résilience;
- c) a encouragé la FAO à continuer de s'efforcer de tirer le meilleur parti des activités normatives et du partage des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, y compris en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome;
- d) a souligné la nécessité de prendre en considération les questions spécifiques au contexte et les besoins locaux lors de la conception des interventions à mener, notamment grâce aux données d'expérience mises en commun au niveau local;
- e) a encouragé la FAO à intensifier encore le renforcement des capacités au sein de l'Organisation, et a encouragé la transition continue des activités ad hoc vers une approche plus programmatique;
- f) a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts visant à élargir la base de partenariats afin de favoriser encore la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

## **VIII. Rapport de suivi de l'évaluation du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19**

### 10. Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable au document intitulé *Rapport de suivi de l'évaluation du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19*;
- b) a noté que le Programme avait cessé et a félicité la FAO des progrès accomplis, saluant tout particulièrement les enseignements tirés et l'initiative adoptée pour améliorer la rapidité de l'intervention et de l'obtention des résultats dans l'ensemble de l'Organisation, notamment au niveau des pays.

## **IX. Informations actualisées concernant la politique de la FAO en matière d'évaluation**

11. Le Comité:

- a) a réservé un bon accueil aux informations actualisées sur la politique de la FAO en matière d'évaluation;
- b) a pris note des débats approfondis sur les aspects relatifs à l'évaluation qui ont été menés au titre du point intitulé «Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO (rapport final) et réponse de la Direction» et a recommandé que ceux-ci soient pris en compte dans la mise à jour sur la politique d'évaluation;
- c) a suggéré de prendre en compte les recommandations internes et externes en rapport avec la fonction d'évaluation de la FAO issues d'autres processus et examens analogues, notamment du CCI et du réseau MOPAN, aux fins de l'élaboration de la proposition;
- d) s'est dit favorable à ce qu'OED réalise un examen global des recommandations restantes, et des évaluations sur lesquelles elles se fondent, afin de veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et de définir les mesures à prendre pour donner suite à ces recommandations ou les classer;
- e) a recommandé qu'OED présente une proposition contenant une stratégie efficace à adopter pour traiter les recommandations en suspens;
- f) a reconnu l'importance du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) en tant que principale référence pour toutes les évaluations, a indiqué que les orientations formulées par celui-ci représentaient les fondamentaux en matière d'évaluation et a encouragé OED à les dépasser, en examinant les pratiques optimales mises en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies;
- g) a dit attendre avec intérêt de recevoir à sa prochaine session, en 2025, une mise à jour complète sur l'approche relative à la politique de la FAO en matière d'évaluation, y compris toute modification éventuelle à apporter à la Charte du Bureau de l'évaluation de la FAO.

## **X. Informations actualisées sur l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence**

12. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO», notamment s'agissant de l'équilibre entre l'ensemble des approches et systèmes liés à l'agriculture durable;
- b) a pris note des consultations menées par OED pendant la phase de cadrage de l'évaluation, qui ont permis d'élaborer les questions et la structure de l'évaluation;
- c) a dit attendre avec intérêt de recevoir l'évaluation qui aura été réalisée d'ici sa session prévue au printemps 2025.

## XI. Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Mise en œuvre et actualisation

13. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025;
- b) s'est réjoui des avancées réalisées dans la mise en œuvre et le perfectionnement du système numérique de vérifications préalables;
- c) a encouragé la FAO à renforcer encore le dialogue stratégique avec le secteur privé par l'intermédiaire du Groupe consultatif pour le secteur privé et du Groupe de travail interdépartemental sur le secteur privé, et a réservé un bon accueil aux informations actualisées sur ces groupes;
- d) a demandé d'envisager un moyen d'augmenter la visibilité des débats du Groupe consultatif dans le cadre fixé par la règle de Chatham House;
- e) a encouragé la FAO à continuer de s'appuyer sur le portail CONNECT pour améliorer la transparence, l'efficacité et la responsabilisation en matière de partenariats avec le secteur privé;
- f) a salué les efforts continus visant à renforcer les capacités du personnel de la FAO pour ce qui est de collaborer avec le secteur privé, de manière inclusive, en particulier au niveau décentralisé, y compris par l'intermédiaire de webinaires et d'autres modalités de formation;
- g) a souligné que la Stratégie avait été adoptée en 2020 et a recommandé que sa version actualisée soit alignée sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les *quatre améliorations*;
- h) a insisté sur la nécessité de suivre un processus consultatif inclusif et transparent pour mettre à jour la Stratégie, notamment en collaborant avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) lorsqu'ils élaboreront leurs nouvelles stratégies;
- i) a dit attendre avec intérêt d'examiner la Stratégie actualisée à sa session de l'automne 2025.

## XII. Informations actualisées sur les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition

14. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction le document PC 139/8 qui présente la raison de la mise à jour des *Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition* (PC 130/5 Rev.1) ainsi que le champ d'application et le processus proposés à cette fin, et a noté que cette version actualisée avait pour titre *Vision et approche relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*;
- b) s'est félicité de l'accent mis, dans la version actualisée, sur le recensement de sujets prioritaires, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 et aux stratégies fondamentales de la FAO;
- c) a salué le travail fourni pour déterminer les résultats clés de l'action menée par la FAO dans le domaine de la nutrition, au-delà des indicateurs axés sur les activités, en phase avec une théorie du changement clairement définie, et s'est réjoui à la perspective de rendre compte de ces résultats dans une prochaine édition du rapport sur l'exécution du Programme;



- d) a réservé un bon accueil à la proposition de processus consultatif itératif avec les membres, la Direction et les unités de la FAO et d'autres parties prenantes, et a dit attendre avec intérêt la mise à jour qui lui sera présentée à sa session de l'automne 2025;
- e) a encouragé la prise en compte, dans la version actualisée du document, des aspects transversaux que recouvre le concept de nutrition;
- f) a recommandé qu'en établissant le Programme de travail et budget 2026-2027, la Direction consacre des ressources suffisantes à la mise en œuvre des *Vision et approche relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition*, pour examen par les membres.

### **XIII. Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires**

15. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement l'initiative relative aux Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires et ses deux principaux volets, à savoir sa publication biennale et sa base de connaissances, dont l'objectif est d'orienter les décisions relatives aux mesures et aux investissements des membres de la FAO et d'autres parties prenantes en matière de science, de technologie et d'innovation (STI);
- b) a reconnu le rôle essentiel de l'initiative s'agissant de faciliter la transformation des systèmes agroalimentaires, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire;
- c) a souligné que l'initiative constituait un moyen important de combler le retard des pays à revenu faible ou intermédiaire dans l'adoption de solutions fondées sur les STI, et a mis l'accent sur le besoin d'investissements publics et privés en faveur de solutions STI axées sur les systèmes agroalimentaires et adaptées aux exigences et aux besoins;
- d) s'est félicité que la priorité soit donnée, dans le cadre de l'initiative, à la prospective stratégique et aux activités de veille, deux outils qui permettent d'assurer un suivi de la situation et des perspectives mondiales des solutions STI dans le secteur agroalimentaire et de soutenir les membres de la FAO;
- e) a souligné que l'initiative devait privilégier les technologies et innovations inclusives et tenant compte du contexte, qui profitent aux petits producteurs, aux agriculteurs familiaux et à d'autres acteurs vulnérables du secteur agroalimentaire, et encourager l'adoption de solutions complémentaires, notamment des innovations sociales, institutionnelles, politiques et financières;
- f) a encouragé la FAO à collaborer activement avec les partenaires et les parties prenantes, en particulier à l'échelle locale, pour que les innovations locales et traditionnelles soient représentées et mises en avant dans le cadre de l'initiative, en s'attachant à n'exclure personne et en veillant à l'assurance de la qualité.

### **XIV. La transformation bleue en action: Directives pour une aquaculture durable**

16. Le Comité:

- a) s'est félicité des activités menées dans le domaine de l'aquaculture et de l'adoption des Directives pour une aquaculture durable par le Comité des pêches, à sa 36<sup>e</sup> session;
- b) s'est dit favorable à l'intégration de l'aquaculture et des Directives dans le programme de travail, à titre de priorité;
- c) a encouragé la FAO à étendre ses partenariats concernant les aspects techniques et les ressources afin de favoriser la poursuite du développement de l'aquaculture durable dans

le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030;

- d) a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur ces activités à ses sessions futures.

### **XV. Initiative Villes vertes de la FAO**

17. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative Villes vertes de la FAO, et a pris acte du rôle de la foresterie urbaine et périurbaine, de l'agriculture urbaine et de la bioéconomie dans le développement durable des villes et la transformation des systèmes agroalimentaires.

### **XVI. Informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C**

18. Le Comité:

- a) a pris note des progrès constants accomplis dans l'élaboration de la Feuille de route mondiale de la FAO, qui établit une ambition mondiale illustrant les solutions possibles et souligne qu'il est nécessaire de faire mieux connaître le sujet;
- b) a pris acte des informations fournies concernant la méthode appliquée en vue d'uniformiser les différents documents, sources et bases de données, soulignant qu'il importe de tenir compte de la diversité des contextes, y compris des écosystèmes, qui sous-tendent chaque domaine et les mesures recommandées connexes;
- c) a souligné l'importance de la coordination entre les divisions de la FAO, l'accent étant mis sur la cohérence entre les unités techniques et analytiques de l'Organisation;
- d) a encouragé la FAO à étoffer davantage la Feuille de route, conformément aux processus des Nations Unies se rapportant à ce sujet, et en consultation avec l'ensemble des régions et des membres, ainsi qu'en collaboration avec les parties prenantes mondiales et régionales, le secteur privé et les partenaires scientifiques, compte tenu des règles d'engagement applicables;
- e) a pris note de la publication de nouveaux éléments de la Feuille de route en 2025, et a dit attendre avec intérêt la poursuite des discussions sur la Feuille de route, qui figurera régulièrement à l'ordre du jour de ses sessions.

### **XVII. Données et statistiques agricoles: informations actualisées sur le Groupe de coordination des données et le contrôle, la pertinence, la cohérence et la qualité des statistiques de la FAO**

19. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui lui ont été présentées sur le Groupe de coordination des données et le contrôle, la pertinence, la cohérence et la qualité des données statistiques de la FAO, a réaffirmé que les activités de l'Organisation en matière de données et de statistiques étaient déterminantes, notamment dans le cadre des accélérateurs à l'appui des *quatre améliorations*, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et qu'elles sous-tendaient l'efficacité de la programmation et des décisions stratégiques;
- b) a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des six priorités recensées par le Groupe de coordination des données et présentées dans le document portant la cote PC 134/INF/3;
- c) a encouragé la Direction à continuer d'améliorer le contrôle interne de la qualité des données de la FAO destinées aux activités statistiques, notamment en communiquant le

taux de réponse aux questionnaires sous forme agrégée, la procédure adoptée pour combler les lacunes en matière de données et de statistiques, et les efforts déployés pour adapter les méthodologies aux différents biomes, et à le tenir informé des progrès réalisés en la matière;

- d) a encouragé la FAO à mener une réflexion approfondie sur les données servant à l'élaboration des statistiques et sur les fonctions statistiques dans la perspective de l'établissement des prochains documents relatifs à la planification et au budget et a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées, au titre d'un point ordinaire de l'ordre du jour, sur cet important travail, y compris sur le Groupe de coordination des données et la rationalisation des fonctions statistiques;
- e) a encouragé la FAO à continuer d'accorder la priorité aux fonctions relatives aux données et à la protection des données et a dit espérer qu'on le tienne informé à ce sujet.

### **XVIII. Présentation de l'approche des systèmes alimentaires au sein de la FAO selon les domaines prioritaires du Programme concernés**

20. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement la présentation et a reconnu que le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO encourageait une approche stratégique et systémique dans l'ensemble des interventions de la FAO et compte tenu de son mandat, approche qui reflète les dimensions interdépendantes des systèmes agroalimentaires;
- b) s'est félicité des efforts déployés par la FAO pour catalyser et favoriser une approche systémique aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires au sein de l'Organisation, s'appuyant sur la base de connaissances en évolution, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et a recommandé que l'approche systémique soit intégrée dans les DPP et entre ceux-ci, selon qu'il convient, avec les ressources correspondantes;
- c) a noté qu'il était important de partager des exemples de bonnes pratiques à l'appui de l'amélioration des connaissances relatives à l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires et afin de favoriser l'adoption d'une telle approche;
- d) a reconnu que la FAO était un centre d'excellence en matière d'appui technique concernant les systèmes agroalimentaires, et a recommandé que l'Organisation continue de soutenir le renforcement des compétences techniques dans les systèmes agroalimentaires;
- e) a encouragé la FAO à fournir aux membres une assistance technique concernant l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires aux fins de la mise en œuvre des feuilles de route nationales;
- f) a invité la FAO à communiquer régulièrement au Comité du Programme des informations actualisées sur ce sujet.

### **XIX. Informations actualisées sur les activités de la FAO en lien avec le thème biennal 2024-2025: *La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations***

21. Le Comité:

- a) s'est félicité des progrès accomplis par la FAO en ce qui concerne les activités qu'elle mène en rapport avec le thème biennal 2024-2025, afin de continuer à incorporer et à prendre en compte la gestion intégrée des ressources en eau dans les DPP et dans les activités normatives de l'Organisation;

- b) a encouragé la FAO à poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources et à consolider les partenariats, notamment avec les entités des Nations Unies, les organisations internationales et les autres parties prenantes concernées, pour la mise en œuvre du Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau;
- c) s'est félicité de la nouvelle dynamique propice aux échanges de vues sur les questions liées à l'eau dans l'agriculture;
- d) a dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport final sur la mise en œuvre du thème biennal, y compris les résultats obtenus et les enseignements tirés, lors d'une prochaine session en 2025.

## **XX. Date et lieu de la prochaine session**

22. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 10 au 14 mars 2025.

## **XXI. Questions diverses**

23. Le Comité:

- a) a accueilli favorablement l'explication sur les liens entre le rôle technique de la FAO concernant les systèmes agroalimentaires et le rôle de coordination du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- b) a demandé à son secrétariat d'élaborer un outil de suivi des recommandations du Comité;
- c) a demandé à la Direction de préparer, et de présenter à la Réunion conjointe pour examen à sa prochaine session, une synthèse des informations sur le portail de la transparence, en accordant une attention particulière à la ventilation des sources de contributions volontaires.